

# Le petit aliennais

## Coordonnées de la Mairie

 : 05 46 70 47 03

 : 05 46 70 23 42

 : [mairie@clion-sur-seugne.fr](mailto:mairie@clion-sur-seugne.fr)

Site : [www.clion-sur-seugne.fr](http://www.clion-sur-seugne.fr)

### Heures d'ouverture au public

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

De 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

#### Bulletin trimestriel

##### D'informations

#### Responsable de la publication

Mme MAUROY Josette

#### Secrétariat

Mme CHEVAILLÉ Sylvie

#### Ont participé à la rédaction

Melle SIMON Stéphanie

M. MONTIGAUD Patrick

#### Mise en page

Mme CHEVAILLÉ Sylvie

#### Photo de couverture

Mme DUBREUIL Gisèle

Fontaine

(Décembre 2019)

Le comité de rédaction du journal remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin

#### Dans ce numéro :

- Le mot du maire P.1
- Du côté des écoliers P.2.
- FIFE VISON P.4
- Recycler devient plus simple P.5
- Réunion Conseil Municipal P.6
- La vie communale en images P.10
- Réunion Conseil Municipal P.12
- La Parole aux Associations P.15
- Rezo Pouce P.19
- Etat-Civil P.20
- Manifestations à venir

#### Impression

Imprimerie MICHOT  
17500 JONZAC  
05 46 48 24 67

## Le Mot du Maire ...

**Le Maire, le Conseil Municipal et les employés communaux**

**Vous souhaitent une bonne année 2020**

**Et vous invitent à la cérémonie des vœux**

**Le Samedi 11 Janvier 2020 à 11 h 00 à la Salle des Fêtes**

C'est mon dernier éditorial en tant que maire. Comme je l'ai déjà annoncé au conseil municipal, au personnel et aux présidents des associations, je ne serai pas candidate aux élections municipales de mars prochain.

La gestion communale est une activité passionnante, enrichissante mais aussi prenante. Au quotidien, un maire doit régler les affaires courantes mais aussi les problèmes d'ordre administratif, de voisinage, les incivilités en nette croissance et être à l'écoute de tous. Je tiens à remercier les deux équipes municipales dynamiques qui m'ont accompagnée avec fierté pour mener à bien tous les projets, dans le respect des ressources financières de la commune.

Du côté associatif, j'espère que sous l'impulsion de la nouvelle équipe municipale, des clionnais et des clionnaises n'hésiteront pas à se fédérer pour faire vibrer notre belle commune.

Je souhaite une grande réussite à la prochaine équipe municipale.

D'autre part, je tiens à remercier ici ma famille qui a toujours bien accepté mes nombreuses absences.

Au plaisir de vous retrouver samedi prochain.

Bien sincèrement,

Le Maire,  
Josette MAUROY



Nouvelle réglementation de la circulation



## Du côté des écoliers...



## ***Du côté des écoliers...***

Nous sommes allés assister aux vendanges le 10 octobre, chez Mr Gaillard. Nous sommes partis à pied depuis l'école pour rejoindre les vignes et voir la machine à vendanger. Nous avons remarqué que la machine ne récupère que les grains de raisins... lorsqu'elle passe, la machine secoue les pieds de vigne et ça nous a impressionnés !

Après, nous sommes allés sous le hangar voir l'endroit où on presse le raisin et nous avons vu le jus sortir... nous avons fini notre visite par une dégustation du raisin et du jus tout fraîchement pressé ! Hummm, trop bon !!!!

Merci beaucoup à Mr Gaillard et sa famille de nous avoir accueilli si gentiment.

Grâce au don de l'APAC (association de la fête cantonale), nous sommes inscrits à « Maternelle au cinéma » et sommes donc allés au cinéma de Jonzac le 15 novembre pour voir plusieurs courts métrages avec pour thème « sur un petit air de famille ». Il y aura 2 autres séances dans le cadre de ce projet dont la dernière avec l'auteur.

Nous avons participé au marché de Noël de Clion le dimanche 8 décembre. Nous avons donc fabriqué divers objets afin de les vendre. Pour la classe des GS, nous avons fait une boule transparente dans laquelle nous avons mis une petite boule de papiers brillants, une suspension avec des bouchons, un photophore père Noël, un bonhomme de neige avec un pot en verre et une pomme de pin, une chaussette de Noël...

Pour la classe des PS-MS, nous avons fait un calendrier, un sapin en volume, un décor de table avec des pommes de pin et des branchages, une suspension étoile, une carte sapin...

Nous tenons à remercier toutes les familles pour leur participation !

Jeudi 19 décembre, nous sommes allés au cinéma de St Genis de Saintonge pour aller voir un film intitulé « Zibilla ». Ce sont 3 courts métrages : « Tout là-haut » de Martina Svojkova ; « Le dernier jour d'automne » de Marjolaine Perreten ; « Zibilla ou la vie zébrée » d'Isabelle Favez...

Arriver dans une nouvelle école, c'est difficile surtout lorsqu'on est victime des brimades de ses camarades. Zibilla est un zèbre adopté par une famille de chevaux et elle commence à détester les rayures qui la rendent différente. Quand elle se fait voler son jouet préféré, elle part à sa recherche impulsivement et se retrouve dans un cirque dont la vedette du numéro principal, un lion, s'est échappé...

Vendredi 20 décembre, le Père Noël est venu nous rendre visite dans l'après-midi. Nous avons pu lui faire des bisous et des câlins. Nous lui avons aussi chanté les chansons que nous avons apprises. Puis, chacun notre tour, nous avons fait une photo souvenir et il nous a donné un cadeau : un livre offert par la municipalité de Clion. Nous avons fini cet après-midi par un goûter avec mini-chocolatines, clémentines et sirop à l'eau.

JOYEUX NOEL à TOUS !



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



GREGE  
Groupe de Recherche et d'Étude  
des Habitats de l'Étagement



Vous souhaiteriez avoir de plus amples renseignements sur l'intérêt et les possibilités de **Programme LIFE VISON : Appel à volontaires !**

Intéressé par les enjeux écologiques existants sur votre territoire ? Envie d'œuvrer en faveur du Vison d'Europe en préservant ses habitats naturels ? Vous souhaitez valoriser votre engagement en faveur de la biodiversité ?

### **Contribuez au LIFE VISON !**

Afin de préserver les habitats du Vison d'Europe et des espèces associées en Charente en menant un projet écologique novateur sur le territoire !

### **Comment participer ? Rien de plus simple !**

Rendez-vous sur le site officiel du programme – <https://lefevison.fr/> - et consultez la carte du périmètre d'actions du programme Life Vison, disponible sur la page d'accueil. Vos parcelles sont comprises au sein du site Natura 2000 ? Que vous soyez propriétaire public ou privé, plusieurs possibilités s'offrent à vous !

- Création de zones refuges, véritables havres de paix pour le Vison d'Europe
- Restauration voire création d'habitats favorables à la préservation de ce petit mammifère semi-aquatique menacé d'extinction : boisement alluviaux, prairie humide et mares
- Et pour les collectivités, rédaction de plans de gestion simplifiés comprenant, notamment, un diagnostic écologique des parcelles, une description des usages et des préconisations de gestion

Projets sur vos parcelles ? Contactez la référente Vison :

Miriana LEROY – LPO

8 Rue du Docteur Pujos – CS 90263

17305 ROCHEFORT Cedex

09 72 45 38 66 – [miriana.leroy@lpo.fr](mailto:miriana.leroy@lpo.fr)

Pour davantage d'informations sur Natura 2000 (hors LIFE VISON), contactez l'animatrice :

Barbara MONNEREAU – SYMBAS

7 Rue Taillefer 17500 JONZAC

05 16 48 40 01 – [natura2000@symbas.fr](mailto:natura2000@symbas.fr)

Nous serons ravies de répondre à vos questions et d'analyser la faisabilité de votre projet au Regard des objectifs du programme !



## RECYCLER DEVIENT PLUS SIMPLE

**A compter du 13 janvier 2020, vous pouvez déposer tous vos emballages dans le bac à couvercle jaune.**

Depuis 2004 et la mise en place de la collecte sélective en bac jaune, le recyclage des emballages et papiers n'a cessé d'augmenter. Nous recyclons actuellement 59 kg de ces déchets par an et par habitant. Jusqu'à présent, seuls les flacons et bouteilles en plastique pouvaient être déposés dans le bac de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Face à la multiplication des emballages en plastique, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de trouver une solution durable.

**Déposez tous les emballages dans le sac jaune !**

**Les consignes sont simplifiées. Tous les emballages sont à déposer dans votre sac jaune et à apporter ensuite dans le bac jaune.**

Pots de yaourts, boîtes plastiques, tubes de dentifrice, films en plastique autour des magazines ou autour des packs d'eau, barquettes en plastique, paquets et sachets, la liste des nouveaux emballages à mettre dans le sac jaune est longue !

**Dès le 13 janvier 2020, une seule question à se poser : ce déchet est-il un emballage ?**

**OUI** je le mets dans mon sac jaune

**NON** je le mets dans ma poubelle ordures ménagères (sac noir)

**Les autres consignes ne changent pas :** inutile de laver, il suffit de bien vider. Tout emballage avec bouchon doit être jeté avec son bouchon remis en place. Aplatissez pour gagner de la place. (pour les bouteilles en plastique, aplatissez-les du bas vers le haut et remettez le bouchon en place). Evitez de froisser, déchirer ou plier les papiers. Séparer les différentes composantes des emballages. Exemple : séparer le film en plastique et la barquette de jambon, l'opercule et le pot de yaourt... N'imbriguez pas vos emballages. Séparez-les. Ne mettez pas de canettes en métal dans une boîte en carton par exemple.

## RETROUVEZ UN MÉMO POUR LE TRI JOINT A VOTRE JOURNAL

**Vous pouvez également contacter le service déchets de la Communauté des Communes**

**De la Haute-Saintonge par téléphone au 05 46 48 78 34**

**Ou consultez le site internet**

**[Http://www.haute-saintonge.org](http://www.haute-saintonge.org) -Rubrique « Cadre de vie ».**

### Stop pub !

En Haute-Saintonge, nous estimons que chaque habitant reçoit 17 kg de prospectus, publicité ou journaux gratuits par an. Bien souvent, ils sont directement jetés à la poubelle. Ce gaspillage peut être évité.

### RETROUVER UN AUTOCOLLANT « STOP-PUB » DANS VOTRE MAIRIE

Toute personne ne désirant plus recevoir d'imprimés publicitaires dans sa boîte aux lettres peut y apposer un autocollant « STOP PUB » indiquant son refus de recevoir ces imprimés non désirés. Le distributeur a l'obligation de respecter cette volonté.

## Réunion du Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations du 10 septembre 2019

Etaient présents : Mme MAUROY, M. PICHET, Melle TARDY, Mmes DUBREUIL, LANOUE, MM. BERNARD, MONTIGAUD, Melle SIMON, Mme DELAVIER, M. ROY

Absents : M. PLAIZE (Pouvoir donné à Mme MAUROY)  
M. BAUDRY (excusé)  
MM. PINTENA, DANET

Secrétaire de séance : Melle SIMON

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture du Procès-Verbal de la précédente réunion. Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès-Verbal.

### Rentrée scolaire 2019/2020

Madame le Maire annonce la répartition des effectifs à la rentrée 2019/2020 :

Ecole de CLION SUR SEUGNE : 31 élèves répartis sur 2 classes

Ecole de MOSNAC : 44 élèves répartis sur 2 classes

Ecole de ST GEORGES ANTIGNAC : 44 élèves répartis sur 2 classes

Soit un total de 119 élèves sur l'ensemble du RPI.

En ce qui concerne la cantine, le SIVOS a fixé les tarifs suivants pour les repas à compter du 02 Septembre 2019 :

Maternelles, CP, CE1 et CE2 :	2.25 €
CM1 et CM2 :	2.40 €

### Point sur l'avancement des travaux

#### Travaux d'aménagement du Bourg :

Madame le Maire fait le point sur l'avancement des travaux d'aménagement du Bourg. La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux a débuté entre l'église et la Rue de Saintonge par l'assainissement pluvial.

La 2<sup>nde</sup> tranche concernera la partie haute de la traverse du bourg, entre la Rue de Saintonge et la voie ferrée.

L'entreprise SOBECA doit intervenir pour l'enlèvement des poteaux EDF.

Madame le Maire informe les membres de la Commission Voirie-Urbanisme, que les réunions de chantier ont lieu tous les mardis à 10 h 00 et qu'ils peuvent, s'ils le souhaitent, y assister.

#### Travaux de réfection de la VC n° 2 :

Madame le Maire informe que le Syndicat Départemental de la Voirie devait intervenir cette semaine pour les travaux de réfection de la VC n° 2 mais qu'elle a dû faire reporter cette intervention aux vacances de La Toussaint en raison de la déviation du transport scolaire par cette voie durant les travaux d'aménagement du Bourg.

**Réfection de la toiture du Musée :**

Madame le Maire informe qu'une subvention de 45 % est accordée à la commune pour les travaux de réfection de la toiture du Musée. Cet accord de subvention est valable 1 an, soit jusqu'en Août 2020.

Un devis comparatif à celui déjà obtenu sera demandé.

**Courrier de Monsieur et Madame GARCIA**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur et Madame GARCIA Alexandre, futurs acquéreurs du bien immobilier situé au n°8, Chez Cuisinier à CLION SUR SEUGNE, par lequel ils demandent l'acquisition

d'une partie du chemin communal séparant actuellement deux des parcelles qu'ils vont acquérir, ce chemin ne desservant aucune autre propriété.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas céder cette portion de chemin communal.

La décision sera notifiée aux demandeurs.

**Arrêt du SCoT de la Haute-Saintonge**

Madame le Maire rappelle que la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a prescrit, par délibération du 16 Décembre 2015, l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale. Depuis cette date, les travaux ont été menés et partagés avec l'ensemble des partenaires de la CDCHS et de la population pour rédiger et fixer une stratégie de développement et d'aménagement du territoire à horizon 2040.

Le 10 Juillet 2019, le Conseil Communautaire a délibéré, à l'unanimité, pour arrêter l'ambition politique de la CDCHS traduite dans le Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute-Saintonge.

Madame le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal la délibération d'arrêt du SCoT prise par le Conseil Communautaire, et ajoute que le Conseil Municipal doit formuler un avis avant le 16 Octobre 2019. Passé ce délai, l'avis du Conseil Municipal sera réputé favorable.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'arrêt du SCoT de la Haute-Saintonge.

**Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical du 20 Juin 2019 approuvant le changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime qui devient Eau 17.

Le Maire donne lecture de la note de synthèse transmise par le Syndicat des Eaux.

Vu la délibération du Comité du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime en date du 20 Juin 2019 approuvant le changement de dénomination et la modification de l'article 3 des statuts du Syndicat et considérant que, conformément à la procédure prévue aux articles L5211-20 du Code Général des collectivités territoriales, les membres adhérents du Syndicat disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification statutaire, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime qui devient Eau 17.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du Comité du Syndicat des Eaux réuni le 20 Juin 2019, de modifier ses statuts afin de prendre en compte les conséquences de la loi Notr et de la loi Ferrand, la représentation des EPCI ainsi que celle des communes à travers des collèges,

le nombre de membres du bureau qui sera fixé par le Comité, les commissions territoriales qui seront calquées sur le périmètre des EPCI, les activités accessoires : eaux pluviales urbaines et la DECI.

Le Maire donne lecture de la note de synthèse transmise par le Syndicat des Eaux ainsi que du projet des statuts.

Vu la délibération du Comité du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime en date du 20 Juin 2019 approuvant la modification de ses statuts et considérant que conformément à la procédure prévue aux articles L5211-20, L5212-6, L5212-7, L5212-8 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres adhérents du Syndicat dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification statutaire, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 06 Juin 2019, la ville de SAINTES a demandé son adhésion au syndicat pour les compétences eau et assainissement collectif.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du Comité du Syndicat des Eaux, réuni le 20 Juin 2019, d'accepter l'adhésion de la ville de SAINTES pour les compétences eau potable et assainissement collectif, la compétence assainissement non collectif ayant déjà été transférée.

Madame le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical.

Vu la délibération du Comité du Syndicat du 20 Juin 2019 et le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5212-16, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'adhésion au Syndicat des eaux de la Charente-Maritime (Eau 17) de la Ville de SAINTES pour les compétences eau potable et assainissement collectif.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Affaire KIRSCH Yvan**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du refus de Monsieur KIRSCH de quitter le logement communal afin qu'il soit remis aux normes, malgré la proposition qui lui a été faite de le reloger dans le logement de la gare. Elle ajoute que le logement, dans son état actuel nécessite de lourds travaux de remise aux normes électrique, d'isolation et de réagencement et que pour des raisons de sécurité, il ne peut être occupé pendant les travaux.

### **Randonnées des Oiseaux 2019**

Madame le Maire rappelle que la Randonnée des Oiseaux aura lieu le Dimanche 29 Septembre 2019.

### **Courrier des habitants de « La Renauderie »**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier des habitants du village de « La Renauderie » demandant la limitation de la vitesse à 30 km/h dans la traversée du village.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette demande. La signalisation verticale sera commandée et installée dès que possible.

**Stationnement parking école/mairie**

Madame le Maire rappelle une précédente décision du Conseil Municipal, d'interdire le stationnement des véhicules de plus de 3.5T, sauf bus et livraisons, sur le parking de l'école/mairie. Elle informe qu'un devis de signalisation verticale a été demandé au Syndicat de la Voirie et s'élève, pour 2 ensembles de panneaux et panonceaux à la somme de 205.01 € T.T.C...

**Auto-stop sécurisé**

Madame le Maire informe de la mise en place du service d'auto-stop sécurisé appelé « Rézo pouce » qui sera présenté lors d'une réunion du SIVOM, le 18 Septembre 2019.

**Travaux sur le réseau public de distribution d'électricité**

Madame le Maire informe que les travaux d'extension du réseau Basse Tension pour l'alimentation électrique de la construction de Monsieur BELLOT Stéphane, « Route des Groies » s'élèvent à 8 836.09 € TTC, pris en charge par le SDEER.

**Service Urbanisme**

Madame le Maire informe que Monsieur ERB remplace désormais Monsieur MOUILLOT à la direction du Service Urbanisme de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge.

**Elections Municipales**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 Mars 2020.

**Arbre gênant**

Il est évoqué qu'un arbre gênerait la circulation sur un chemin au village du « Mars ». Les propriétaires en seront informés et le nécessaire (taille, élagage) sera demandé pour que l'utilisation du chemin ne soit plus entravée.

**CHANGEMENT DES REGLES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT DANS  
LE BOURG**

- Stationnement sur la chaussée en limite de caniveau
- Nouvelle limitation de vitesse. Zone 30 km/h dans toute la traverse et respect de la priorité à droite sur cette même traverse

# La vie communale en quelques images



Repas des aînés le 03 Novembre 2019

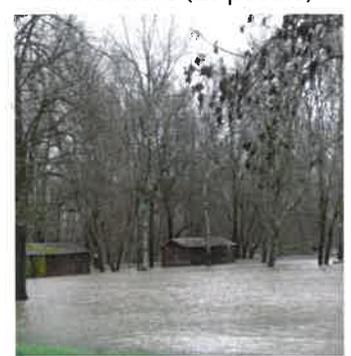


Cérémonie du 11 Novembre 2019



Marché de Noël du 08 Décembre 2019

Inondations (Le pédalo)



PENDANT

Travaux 2<sup>ème</sup> tranche avenue St André

APRES



## Réunion de Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations du  
22 octobre 2019

**Etaient présents** : Mme MAUROY, M. PICHET, Melle TARDY, Mmes DUBREUIL, LANOUE, MM. BERNARD, MONTIGAUD, Melle SIMON, Mme DELAVIER, MM. ROY, PLAIZE

**Absents** : MM. DANET, PINTENA, BAUDRY

**Secrétaire de séance** : Melle SIMON

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture du Procès-Verbal de la précédente réunion. Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès-Verbal.

### **Point sur l'avancement des travaux**

#### **Travaux d'aménagement du Bourg :**

Madame le Maire fait le point sur l'avancement des travaux d'aménagement du Bourg. Elle informe que la Zone 30 km/h concernera l'intégralité de l'Avenue Saint-André, la Rue du Vieux logis, la Rue des Venelles, la Rue de l'église, la Rue des Oiseaux, la Rue de Saintonge ainsi que l'Avenue du Bois dans la portion bordée d'habitations. Les rues adjacentes à l'Avenue Saint-André seront également prioritaires. Les fourreaux ont été mis en place. Les panneaux sont commandés et seront installés en Décembre.

#### **Travaux de réfection de la VC n° 2 :**

Madame le Maire informe que le Syndicat Départemental de la Voirie a débuté les travaux ce mardi 22 Octobre. Tout devrait être terminé pour la rentrée scolaire des vacances de La Toussaint afin de laisser circuler les transports scolaires.

#### **Travaux d'aménagement de l'Ancienne Gare :**

Madame le Maire informe que les travaux de peinture ont été réalisés par l'entreprise PITEAU. Elle ajoute que les ferrures des volets seront peintes en gris.

#### **Rézo Pouce**

Madame le Maire donne le compte-rendu de la réunion du SIVOM qui s'est déroulée le 18 Septembre 2019 et au cours de laquelle a été présentée la mise en place du service d'auto-stop sécurisé appelé « Rézo pouce ».

Elle informe que quatre arrêts « sur le pouce » vont être matérialisés sur la commune de CLION SUR SEUGNE par des panneaux qui seront mis en place par les employés communaux, Place Jean Moulin (Mairie), Avenue Saint-André (sortie du bourg vers cimetière), Rue de Saint-Paul et Route des Simons.

Les personnes intéressées pour transporter ou être transportées pourront, si elles n'ont pas internet ou de téléphone portable, se faire connaître en Mairie afin de se faire inscrire sur le service en ligne et obtenir une carte d'adhérent ou un macaron à apposer sur leur véhicule. Une charte sera également signée avec la Mairie.

Les secrétaires de Mairie recevront une formation.

**Demande de participation aux frais de fonctionnement du SIVOM de JONZAC**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président du SIVOM de JONZAC par lequel il est demandé à la commune de CLION SUR SEUGNE, une participation au titre du fonctionnement des installations sportives du gymnase de JONZAC pour l'année scolaire 2019/2020, sachant que 4 enfants de la commune sont scolarisés au collège de JONZAC.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que la commune de CLION SUR SEUGNE participe aux frais de fonctionnement du gymnase du collège de SAINT GENIS DE SAINTONGE, décide qu'il n'y aura pas de participation au titre du fonctionnement de celui de JONZAC.

**Estivales 2020**

Madame le Maire fait part d'une demande de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge, sur la participation ou non, de la commune de CLION SUR SEUGNE aux Estivales de 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire la commune de CLION SUR SEUGNE pour un concert de Jazz au Parc du Presbytère avec repli possible à la Salle des Fêtes en cas de mauvais temps.

La date du 18 Juillet 2020 à 21 heures est retenue et la possibilité d'associer cette manifestation avec un marché de produits locaux pour permettre aux personnes de se restaurer sera étudiée.

**QUESTIONS DIVERSES****Décision Modificative au Budget**

Madame MAUROY informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de l'ancienne gare sont maintenant terminés, mais qu'ils ont donné lieu à une plus-value de 470.00 € suite à des travaux supplémentaires sur le puits.

Elle informe qu'il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative du Budget 2019 afin d'ouvrir les fonds suffisants au règlement de la dernière facture.

**Courrier de Monsieur CIESLA Romain**

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur CIESLA Romain, domicilié 32, Route de Fontaine à CLION SUR SEUGNE, par lequel il informe du mauvais état de la voirie longeant son habitation et d'un problème d'infiltration des eaux de ruissellement dans son logement.

Entendu cet exposé, Madame le Maire propose un déplacement sur place de la Commission Voirie-Urbanisme, lors de sa réunion prévue le Samedi 16 Novembre 2019.

**Commission Voirie-Urbanisme et Commission Bâtiments Communaux-Cimetière**

Madame le Maire informe que la Commission Voirie-Urbanisme se réunira le Samedi 16 Novembre 2019.

La réunion de la Commission Bâtiments Communaux-Cimetière aura lieu le Samedi 23 Novembre 2019.

**Réunion du Conseil Communautaire**

Madame le Maire rend compte de la réunion du Conseil Communautaire au cours de laquelle divers sujets ont été abordés tels que le vote d'une motion contre la politique de suppression des trésoreries, la Défense Extérieure Contre l'Incendie avec l'obtention de la présence d'un agent du SDIS qui interviendra auprès de la DDTM afin d'aider les communes dans leurs démarches, la réhabilitation de deux immeubles de la Résidence Philippe à Jonzac, ainsi que la Taxe d'Aménagement.

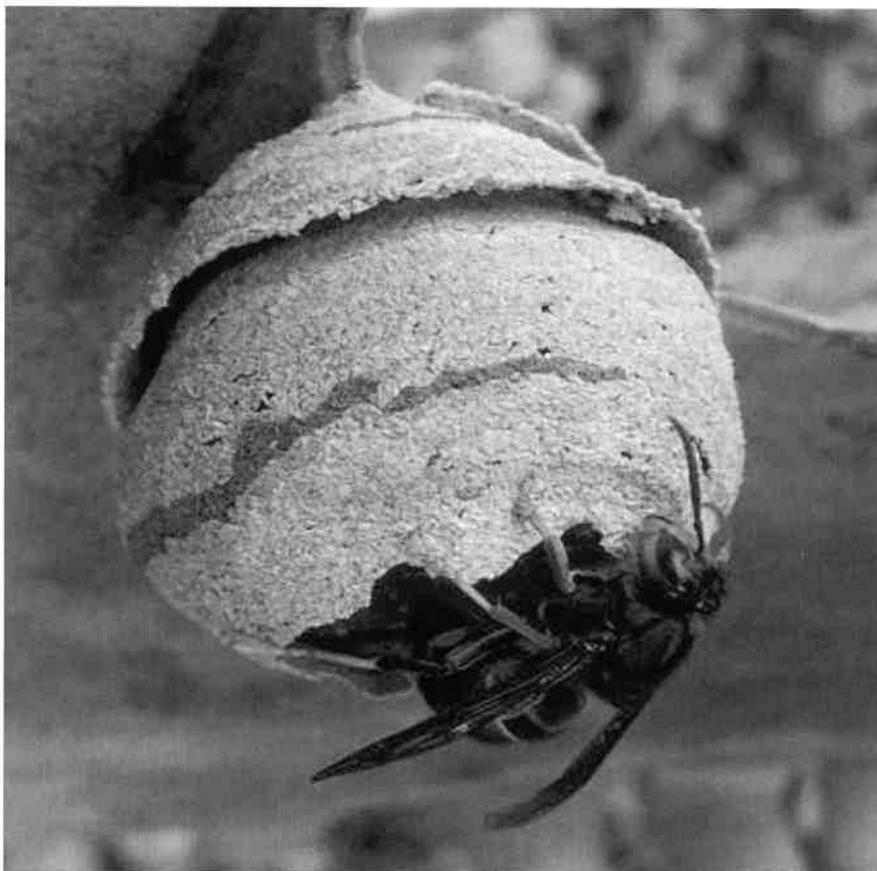
**Charte de bon voisinage**

Madame le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal, la Charte de bon voisinage Charente-Maritime élaborée en collaboration avec le Président de la Chambre d'Agriculture, le Président de l'Association des Maires, le Président de la FNSEA Charente-Maritime et le Président des Jeunes Agriculteurs 17.

**Campagne contre les frelons asiatiques**

Suite à la présence toujours marquée de frelons asiatiques, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la commune prenne en charge 50 % des frais engendrés par la destruction des nids sur les terrains des administrés.

Ces derniers devront faire le signalement du nid de frelons en Mairie afin qu'un prestataire soit contacté. La facture serait ainsi divisée en deux parts égales à charge de la Mairie et de l'administré. Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la prise en charge à 50 % de la destruction des nids de frelons asiatiques.



Nid de frelon  
asiatique

## A VOUS DE JOUER !

Une nouvelle association à but non lucratif au profit des écoles du RPI Clion/Mosnac/Saint-Georges-Antignac souhaiterait voir le jour.

Pour ce faire, nous avons besoin d'un maximum de volontaires pour faire partie de cette belle aventure !

Tous les bénévoles sont les bienvenus (parents d'élèves, familles, voisins ou autre).

Plus nous serons nombreux et plus nous serons à même de faire prospérer cette nouvelle association qui permettra d'aider financièrement les écoles dans leurs différents projets éducatifs (sorties pédagogiques, matériels...).

Toutes les personnes intéressées souhaitant contribuer à cette nouvelle association (membres du bureau ou membres actifs), peuvent se faire connaître soit auprès de la mairie soit auprès des directrices d'écoles.

Afin d'aider nos écoles et nos enfants venez donner un peu de votre temps sans aucune contrainte. La vie associative est un monde où se mêlent don de soi, générosité et esprit d'équipe.

Nous avons vraiment besoin de vous !!!

Les Aînés Ruraux « Les Kichenottes »

Madame Nicole COUILLAUD

05.46.70.30.65

Le vendredi 13 décembre a eu lieu notre repas de fin d'année au « Pégase » à Guitinières. Nous étions 32 participants

### Réunions mensuelles du 1er trimestre 2020 :

Mardi 07 Janvier à 14 h 00 - invitation galette des rois - Salle des associations

Mardi 04 Février à 14 h 30 - Assemblée Générale et dégustation de crêpes

Mardi 03 Mars à 14 h 00 - Réunion mensuelle

Samedi 14 Mars à 20 h - Théâtre salle des fêtes de Clion

Union Sportive Val de Seugne

Monsieur ACQUIER Sylvestre

06 50 25 78 74

Peu de plateaux depuis les vacances de la Toussaint pour toutes nos équipes à cause des intempéries. **U5/U6** des débuts prometteurs mais avec en grande partie des plateaux avec un effectif diminué par les vacances.

**U8/U9** plus souvent complet, cette équipe aligne les bons matchs. Ils se connaissent depuis longtemps et sont assez complices.

**U10/U11** pas toujours au complet ; c'est plus difficile en ce début de saison pour nos jeunes pousses.

**Entraînements** : la grande majorité du groupe (toutes catégories confondues) est régulièrement présente le mardi soir. Il manque un peu de sérieux et d'application par moments mais, généralement, tous font des beaux efforts pour progresser.

**Plateaux** : c'est là que le bât blesse car les équipes sont impactées par l'absence de joueurs le samedi. Nous devons rappeler aux joueurs, mais surtout aux parents, qu'une licence est un engagement et qu'il doit être honoré. Car le fait d'être absent pénalise ceux qui font l'effort de se déplacer et par voie de conséquence influent sur le moral de l'équipe. A chacun de prendre sur soi et aux parents de faire comprendre cela aux enfants. En octobre le club a invité tous les enfants à Youpiland à la Palmyre pour y passer la journée. Tout le monde fut content d'avoir passé cet agréable moment qui permit de créer des liens entre nouveaux et anciens (parents et joueurs).

Il y eut également le traditionnel goûter de Noël.

**Manifestations prévues en 2020 :**

- 21 et 23 Février loto au chapiteau à Saint Hilaire du Bois.
- 16 Mai marche gourmande semi nocturne à Clion sur Seugne
- 1<sup>er</sup> Juin Brocante de la Pentecôte

Voyage à YOUPILAND





L'Amicale du Livre

Philippe Chauvin

Le vendredi 13 Décembre, l'Amicale du Livre organisait son traditionnel arbre de Noël. Les enfants présents sont repartis heureux. Laurence, Annie et Florence leur ont lu quelques contes. Après un petit goûter, chacun est reparti avec un petit paquet de friandises. Tout le monde, des enfants aux bénévoles en passant par les parents et grands-parents, a apprécié cette fin d'après-midi.

Courant Novembre, votre bibliothèque a renouvelé environ 400 ouvrages provenant de la Médiathèque Départementale. En suivant, quelques bénévoles ont utilisé la subvention municipale pour acheter des romans, des romans policiers et des albums pour les enfants. Un exemple, une petite pépite : Un album pour adultes sous forme de BD reprenant l'histoire des carrières de Jonzac avec son épilogue du 30 Juin 1944.

Le réseau des médiathèques et bibliothèques de Haute-Saintonge, auquel appartient Clion, se met de plus en plus en place. Des groupes de travail ont été créés pour améliorer ce réseau. Beaucoup de Clionnais sont abonnés à la Médiathèque de Jonzac. Rien n'empêche aussi d'être lecteur dans la bibliothèque de Clion ou mettre d'adhérer à l'association qui s'en occupe. 4€, c'est le prix d'une adhésion. Il est bon de souligner que, c'est déjà arrivé, la Médiathèque de Jonzac emprunte des ouvrages à Clion, ne les possédant pas dans son stock. N'hésitez pas, rendez-nous visite, venez faire votre choix, venez nous faire partager vos goûts !

Rappel des horaires de permanences : Le mercredi de 14 h 00 à 16 h 00 et le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 11 h 00 à 12 h 00.



Les amis du Temps Passé

M. BERNARD Guy

05 46 70 45 80 - 06 82 18 99 76

L'année se termine et notre collègue et ami Raoul BERNARD nous a quitté. Il a passé sa vie à Clion, sa vie professionnelle l'y maintenait. Est-ce cela qui lui a donné le goût de la conservation du patrimoine et des traditions sous toutes ses formes. Il avait le sens de la participation bénévole aux associations locales et autres malgré ses ennuis, dans la simplicité et le dévouement. Merci pour ce passage important dans notre équipe et bien sûr dans la vie clionnaise. Le bilan du musée en 2019 est satisfaisant.

L'assemblée générale s'est tenue le 12 décembre :

la fréquentation des visiteurs est en hausse par rapport à 2018, le bureau sortant est reconduit. Le dimanche 2 février : séance théâtrale avec Birolut et \*Les Cloche Merle\* à la salle des fêtes de Clion à 14 h 30.

La fête des vieux métiers aura lieu le 2 août, nous y travaillons déjà.

Merci à tous les participants de l'association et bonne année pour tout et à tous.

Le Président Guy BERNARD et toute l'équipe



## REZO POUCE ARRIVE EN HAUTE SAINTONGE

C'est le **premier réseau d'autostop organisé et sécurisé** en France. Proposé par la Communauté des Communes de la Haute Saintonge et l'Ademe,  
N'hésitez pas à utiliser ce dispositif pour vos déplacements,  
C'est facile et sécurisé !

Passagers et conducteurs doivent s'inscrire en mairie ou sur le site internet [rezopouce.fr](http://rezopouce.fr). Une charte de bonne conduite doit être signée et une pièce d'identité vous sera demandée afin de participer à la sécurisation du réseau. Vous recevrez ensuite par courrier un kit de mobilité dans lequel vous trouverez toutes les informations nécessaires à la pratique. Des panneaux de prise en charge de passagers seront implantés sur toute la Haute Saintonge en 2020.

Rezo Pouce est aussi ouvert aux adolescents à **partir de 16 ans**, à condition de fournir une autorisation parentale et la carte d'identité du responsable légal.

Grâce à l'application Rezo Pouce, vous pouvez entrer en contact avec d'autres usagers à 15 kilomètres alentours. Elle permet également d'organiser ses trajets jusqu'à 24 heures à l'avance, ainsi que de créer des groupes d'intérêts !

Pour plus d'informations et trouver les arrêts près de chez vous, rendez-vous sur le site internet [www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr)

**Alors, n'hésitez plus, inscrivez-vous et rendez-vous à un arrêt sur le pouce !**

**Plus nombreux seront les inscrits, plus efficace sera le réseau !**

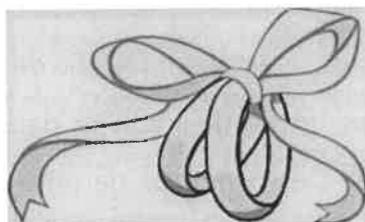
**A bientôt à un arrêt sur le Pouce !**



## Etat-Civil

### Carnet Rose

Pas de naissance annoncée ce trimestre



### Carnet Blanc

Aucun mariage ce trimestre

### Carnet Noir

Ils nous ont quittés,  
Sincères condoléances aux familles de  
AUDIN Laurent décédé le 03 Novembre 2019  
BERNARD Raoul décédé le 14 Novembre 2019  
MORISSON Jacques décédé le 28 Novembre 2019



**Toute annonce de naissance, mariage ou décès à paraître dans ce bulletin municipal doit faire l'objet d'un consentement à signer en mairie par les familles.**



### Avis aux nouveaux arrivants

Les nouveaux arrivants sur la commune sont priés de se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie.

## Manifestations à venir...

**Vœux de la Municipalité**

**Salle des Fêtes de**

**CLION SUR SEUGNE**

**Madame Josette MAUROY**

**Maire de CLION SUR SEUGNE,**

**Et son Conseil Municipal**

**Vous présentent**

**Leurs meilleurs vœux pour l'année 2020**

**Et vous convient à la cérémonie des vœux**

**Qui se déroulera à**

**La Salle des Fêtes de**

**CLION SUR SEUGNE**

**Le Samedi 11 Janvier 2020 à 11 h 00.**

<b>Dates</b>	<b>Objets</b>	<b>Lieux</b>	<b>Contacts</b>
Dimanche 02 Février 2020	Théâtre	Salle des Fêtes 14 h 30	Les Amis du temps passé 06 82 18 99 76
Samedi 14 Mars 2020	Théâtre	Salle des Fêtes 20 h 00	Les Aînés Ruraux COUILLAUD Nicole 05 46 70 30 65
Samedi 16 Mai	Marche nocturne		US Val de Seugne ACQUIER Marie 06 78 49 77 02

